

DéCRYPTAGES

n°14

Grand angle

Formule du gaz : une exigence de transparence

Un des rôles du régulateur est de savoir communiquer sur la vérité des coûts et des prix. La publication, par la CRE, des éléments d'indexation de la nouvelle formule d'évaluation des coûts d'approvisionnements de GDF SUEZ, en est une illustration.



Philippe de Ladoucette
Président de la CRE.

Aujourd'hui, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF SUEZ sont fixés en prenant en compte les coûts supportés par l'opérateur, à savoir les coûts d'approvisionnement, d'acheminement, de stockage et de commercialisation.

La nouvelle formule, que la CRE a auditée, fournit une approximation correcte des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ sur le marché français. Par rapport à l'ancienne formule, elle devrait permettre de mieux tenir compte des corrélations entre les principaux indices pétroliers intervenant dans les contrats d'approvisionnement de GDF SUEZ. Toutefois, elle fera l'objet d'un nouvel audit par la CRE d'ici un an afin de tester sa robustesse dans l'environnement actuel de cours pétroliers bas.

La publication des éléments d'indexation de cette nouvelle formule était une nécessité par souci de transparence vis-à-vis des consommateurs et des fournisseurs alternatifs de gaz, qui se basent sur cette formule pour fixer leurs prix. La CRE avait en effet reçu de nombreuses demandes en ce sens de la part de ces nouveaux acteurs du marché, qui souhaitent disposer de plus de prévisibilité pour fixer leurs offres, ainsi que des associations de consommateurs.

Nouvelle formule de calcul de l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ

Entre deux échéances, l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF SUEZ, donnée en €/MWh, est égale à :

$$1,3107 \times \Delta I_1 + 0,01988 \times \Delta I_2 + 0,02652 \times \Delta I_3 + 0,06206 \times \Delta I_4$$

avec

ΔI_i = évolution de l'indice I_i entre les deux échéances

I_1 = moyenne du taux de change moyen mensuel du dollar en euro

I_2 = moyenne du cours moyen mensuel du fioul domestique FOD (< 0,1% de soufre) FOB Barge Rotterdam en euro par tonne

I_3 = moyenne du cours moyen mensuel du fioul lourd BTS (< 1% de soufre) FOB Barge Rotterdam en euro par tonne

I_4 = moyenne du cours moyen mensuel du pétrole brut Brent en euro par baril

Les moyennes sont calculées :

- pour les tarifs à souscription : sur les 3 mois précédant l'échéance, avec un mois de décalage
- pour les tarifs en distribution publique : sur les 6 mois précédant l'échéance, avec un mois de décalage.

Les consommateurs, particuliers et professionnels, restent frieux

Selon le baromètre d'opinion LH2⁽¹⁾, les consommateurs d'énergie n'ont pas encore expérimenté le marché, faute d'information. Tel est le principal enseignement de cette enquête, qui révèle une connaissance relative de l'ouverture des marchés et une méconnaissance de ses modalités pratiques.

En novembre 2008, pour la deuxième année consécutive, l'institut LH2 a réalisé, pour la CRE et le Médiateur national de l'énergie, une enquête d'opinion auprès des consommateurs d'énergie résidentiels⁽²⁾, afin d'évaluer leur connaissance et leur perception du marché, ainsi que leurs comportements et leurs attentes. Une autre enquête a été menée auprès des professionnels⁽³⁾. A n'en pas douter, l'énergie est un sujet qui intéresse les Français, tout du moins au regard de son coût. Ils sont en effet 59% à déclarer que les factures d'électricité (et de gaz naturel, le cas échéant) représentent une part importante de leurs dépenses et 76% à considérer que la consommation d'énergie est un sujet préoccupant.

Pour autant, leur connaissance du marché de l'énergie, qui est ouvert à la concurrence pour les particuliers depuis juillet 2007, peut encore progresser. En effet, seulement 35% des consommateurs savent qu'ils disposent de la liberté de pouvoir changer de fournisseur d'électricité ou de gaz (même si cela représente 4 points de plus qu'un an plus tôt). Cette connaissance est meilleure chez les 18-54 ans, dont 42% sont informés de leur droit, et moins bonne chez les retraités (25%).

Plus d'un foyer sur deux ne sait pas que le changement de fournisseur est gratuit

L'ouverture à la concurrence des marchés reste bien accueillie par les Français, qui la jugent globalement « positive » ou « très positive », à hauteur de 59%, stable par rapport à 2007, contre 13% qui la jugent négativement. 31% des consommateurs escomptent une amélioration de la qualité de service des opérateurs, 44% pensent qu'elle restera stable et 18% seulement craignent sa dégradation. Ces opinions sont stables



L'intégration des marchés électriques de l'Europe du Centre-Ouest : des avancées concrètes

Deux filiales internationales du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ont vu le jour fin 2008. Elles joueront un rôle crucial dans le processus d'intégration des marchés de l'électricité.

En décembre 2008, RTE et son homologue belge Elia ont créé une filiale commune nommée Coreso, opérationnelle depuis février 2009⁽¹⁾. Cette entité a pour mission principale de développer une gestion coordonnée des flux physiques traversant la région Centre-Ouest (France, Allemagne, Benelux). Elle améliorera la sécurité d'exploitation des systèmes électriques : par la réalisation d'études de sécurité prévisionnelles et proches du temps réel, elle pourra en effet anticiper des situations de perte de contrôle de l'exploitation, comme l'incident généralisé du 4 novembre 2006, et proposer aux gestionnaires de réseaux des mesures concrètes pour gérer de manière plus efficace ces situations.

Coreso accompagne également le processus de couplage des marchés dans la région Centre-Ouest, attendu pour 2010. Le couplage des marchés est la méthode choisie par les régulateurs et par les autres parties prenantes au secteur de l'électricité, pour la gestion des échanges du jour pour le lendemain. Il s'agit d'optimiser l'utilisation des interconnexions en impliquant les bourses de l'énergie. La coordination poussée entre les différents gestionnaires de réseaux requise par cette méthode,

sera facilitée par la création de Coreso qui remplacera RTE et Elia dans les processus quotidiens d'échanges de données et d'analyses de sécurité.

National Grid, le gestionnaire de réseau britannique, rejoindra Coreso courant 2009. Vattenfall Europe Transmission, gestionnaire de réseau allemand, a également montré son intérêt pour cette initiative. A terme, Coreso devrait permettre l'émergence d'une vision unique et partagée de l'exploitation entre tous les gestionnaires de réseaux participant à ce projet.

La coordination entre gestionnaires se développe également pour l'allocation des capacités d'interconnexion

La vente de capacités de long terme permet aux acteurs de l'énergie de prendre des positions durables sur des marchés étrangers, ce qui est crucial pour le développement de la concurrence. Les gestionnaires de réseaux de la région Centre-Ouest ont créé une filiale commune, nommée CASCCWE (Capacity Allocating Service Company for Central West Europe), qui constitue depuis novembre 2008 un point de



Crise du gaz russo-ukrainienne : quels enseignements ?

Retour sur une crise qui a démontré l'urgence d'une solidarité entre Etats membres de l'Union européenne et la nécessité d'investissements accrus pour le transport transfrontalier.

Après deux semaines de conflit commercial ayant entraîné la rupture des approvisionnements russes transitant par l'Ukraine, Gazprom et Naftogaz ont signé le 19 janvier dernier deux nouveaux contrats d'achat-vente et de transit de gaz portant sur une période de dix ans (2009-2018).

Cette crise, intervenue en pleine vague de froid, a été particulièrement sévère pour les pays d'Europe centrale dont certains dépendent en totalité des livraisons de gaz russe. Le manque de stockage a souvent été un facteur aggravant. La France a, quant à elle, été privée de 15% de ses approvisionnements alors que dans le même temps la consommation dépassait de 40% les volumes observés un an auparavant.

La diminution brutale des livraisons de gaz russe a eu des répercussions importantes sur les flux gaziers. Toutefois, la souplesse et le degré important de maillage du système gazier nord-ouest européen ont permis d'éviter toute interruption de fourniture pour les clients finals. L'exportation de flux de gaz en provenance du Royaume-Uni vers la Belgique a permis de limiter l'impact de l'arrêt des livraisons russes sur l'Europe continentale.

En France, le recours massif aux infrastructures de stockage a permis de répondre à l'augmentation concomitante de la demande gazière liée à la vague de froid. Par ailleurs, les investissements engagés sur la partie Nord du réseau de GRTgaz en vue de la fusion des zones Nord, Est et Ouest de GRTgaz effective depuis le 1^{er} janvier dernier ont renforcé la robustesse du réseau et ont ainsi contribué à la continuité de l'approvisionnement français pendant la crise.

L'impact sur la politique énergétique européenne

La profondeur de la crise amène aujourd'hui l'Europe à réfléchir à la structure de ses approvisionnements énergétiques et à la nécessité de développer les moyens techniques permettant de pallier les interruptions momentanées des importations de gaz.

Les projets d'infrastructures visant à diversifier les sources d'approvisionnement ou à renforcer le maillage du réseau gazier européen cristallisent toutes les attentions. La Commission européenne a proposé le 26 janvier 2009 un plan de soutien de 3,5 milliards d'euros à des projets stratégiques du secteur de l'énergie dont 1 milliard d'euros consacré au renforcement

à 2007, de même que les anticipations d'économies sur la facture, à 30% (contre 9% de craintes de « perdre de l'argent » et 51% de « ni l'un, ni l'autre »).

Les modalités pratiques de l'ouverture sont encore largement méconnues. Plus d'un foyer sur deux croit toujours, à tort, qu'il devra engager des frais pour résilier son contrat actuel, alors qu'en réalité le changement de fournisseur est gratuit. 8 foyers sur 10 disent ne pas connaître la marche à suivre pour changer de fournisseur, et seulement 15% des consommateurs de gaz savent que le retour au tarif réglementé de gaz est impossible, dans un même logement.

De surcroît, l'existence de fournisseurs dits « alternatifs » n'est pas encore perçue clairement par les Français, puisque 8 foyers sur 10 ne parviennent pas à citer spontanément le nom d'un fournisseur autre que le leur. Les rôles respectifs des différents acteurs de l'énergie ne sont pas non plus identifiés. Ainsi, seuls 15% des consommateurs savent que ce n'est pas le fournisseur qui relève les compteurs, mais bien le gestionnaire de réseau de distribution.

On relève toutefois que 55% des foyers se déclarent « bien informés » sur l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Ce décalage indique que, pour une large part, les particuliers ont entendu parler de l'ouverture des marchés mais en termes trop généraux pour être en mesure d'identifier clairement la manière dont elle se traduit dans leur vie quotidienne.

62% des consommateurs s'estiment mal informés sur les offres des fournisseurs

Parmi les attentes des consommateurs, on relève que 62% d'entre eux s'estiment mal informés sur les offres des fournisseurs. Parmi ceux qui savent que le marché est ouvert, 8% ont cherché à s'informer sur les offres d'autres fournisseurs que le leur et seulement 6% (soit 2% de l'ensemble des foyers) déclarent avoir l'intention de changer de fournisseur dans les 6 prochains mois, un taux en légère baisse par rapport à l'année précédente. Quand on leur demande quel élément ils souhaiteraient pouvoir comparer entre les offres de deux fournisseurs, 80 % citent spontanément le prix et 34% les services.

Concernant les clients professionnels, 85% d'entre eux savent que le marché est ouvert. La plupart partagent l'opinion favorable des particuliers au sujet de l'ouverture à la concurrence (61% d'opinions favorables) ainsi que leurs anticipations en termes de prix. Toutefois, leur niveau d'information sur les modalités pratiques frôle celui des particuliers, alors même que le marché « professionnels » est ouvert depuis 2004 : un professionnel sur deux pense que la continuité de l'alimentation électrique est garantie par le fournisseur, alors qu'elle relève en réalité du gestionnaire de réseau.

Les appréhensions des particuliers sont tout aussi ancrées chez les professionnels : 45% considèrent que changer de fournisseur est « compliqué » (contre 43% « simple »). Parmi ceux qui sont informés de leur droit à changer, seulement 5% ont l'intention de changer de fournisseur d'électricité dans les 6 mois (en baisse de 3 points par rapport à 2007) et 11% de fournisseur de gaz naturel (en hausse de 2 points).

⁽¹⁾ Retrouver l'étude sur le site de la CRE, www.cre.fr

⁽²⁾ Enquête menée par téléphone, du 10 au 20 novembre 2008, auprès de 1502 foyers représentatifs de l'ensemble des foyers français, selon la méthode des quotas.

⁽³⁾ Baromètre professionnels - 4^e vague : enquête menée par téléphone, du 19 novembre au 2 décembre 2008, auprès de 1501 établissements privés et publics, selon la méthode des quotas.

contact unique dans la région pour la gestion des capacités de long terme. Cette interface unique remplace les trois interfaces qui existaient jusqu'alors dans la région, facilitant ainsi l'accès aux interconnexions.

Ce processus d'harmonisation, engagé par les régulateurs dans leur plan d'action publié en 2007, passe également par une refonte des règles d'accès aux capacités. Ces règles, qui doivent être soumises à l'approbation de la CRE, font encore l'objet d'intenses discussions entre gestionnaires de réseaux et régulateurs. A l'issue de ces discussions, leur entrée en vigueur constituera une avancée majeure dans le processus d'intégration des marchés.

⁽¹⁾ Consultez le communiqué de presse du 19/12/2008 sur www.rte-france.com, rubrique Journalistes.

Pour en savoir plus sur la gestion des interconnexions électriques, consultez le rapport 2008 Interconnexions de la CRE sur www.cre.fr, rubrique Documents.

des interconnexions gazières. Parmi les projets éligibles figurent l'interconnexion France - Espagne (200 millions d'euros) et l'interconnexion France - Belgique (100 millions d'euros).

Par ailleurs les pays les plus dépendants du gaz russe connaissent un regain d'intérêt pour le nucléaire, renforcé ces dernières années par les politiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, cette situation sans précédent a mis en valeur l'importance stratégique des sites de stockage souterrains de gaz tant pour la couverture des besoins des consommateurs au niveau national que pour la mise en place de mécanismes de solidarité entre États membres. Cependant, comme l'a souligné Philippe de Ladoucette, président de la CRE, devant la Commission chargée des Affaires européennes de l'Assemblée nationale le 4 février 2009, « la crise a montré qu'il était difficile de faire jouer la solidarité entre États membres ». Il apparaît donc essentiel de définir plus précisément ces mécanismes afin d'en renforcer l'efficacité. A ce titre, les régulateurs européens ont créé un groupe de travail ad hoc afin de nourrir la réflexion sur la révision de la directive de 2004 relative à la sécurité d'approvisionnement.

David Spector, >
Économiste, chargé de
recherche au CNRS,
professeur associé à l'École
d'économie de Paris



« Dans le domaine de l'énergie, la situation française est une cote mal taillée »

Economiste, chargé de recherche au CNRS, professeur associé de la concurrence et des marchés de l'énergie. Il a publié un ouvrage en Europe, « Electricité : faut-il désespérer du marché ? » (Editions Eyrolles).

Décryptages : Quel jugement portez-vous sur l'ouverture du marché de l'énergie en France ?

David Spector : Le marché de l'énergie en France est totalement suspendu à l'évolution des tarifs régulés. L'ouverture à la concurrence ne fonctionne pas bien si l'on en juge par le fait que très peu de consommateurs ont quitté EDF. C'est ce que j'ai dit, notamment, lors de mon audition par la Commission Champsaur mise en place par le Gouvernement au mois de novembre. Elle est chargée de rendre plus lisible les prix de l'électricité, de réfléchir à leur évolution et leur encadrement ainsi qu'à une nouvelle offre tarifaire. Attendons de voir la teneur des conclusions qu'elle rendra prochainement. Quoi qu'il en soit, je pense que la situation française n'est pas tenable à long terme : il y a une contradiction évidente entre la logique de marché et l'existence d'un tarif régulé. En témoigne la décision du Conseil de la Concurrence qui avait été saisie par l'opérateur alternatif Direct Energie en 2007. Le prix auquel ce dernier achetait son électricité à EDF ne lui permettait pas de proposer de manière viable des offres commerciales aux petits professionnels qui soient compétitives avec les prix d'EDF qui étaient, eux, alignés sur les tarifs réglementés. Direct Energie a dénoncé l'existence d'un ciseau tarifaire entre le prix de gros et les prix de détail pratiqués par EDF qui empêcherait les fournisseurs alternatifs qui ne disposent pas de moyens de production en base d'avoir une activité économiquement rentable sur le marché de détail. Bref, dans le domaine de l'électricité, la situation française est une cote mal taillée.

Comment sortir de cette situation ?

Franchement, on ne voit pas bien comment en sortir ou la rendre compatible avec une logique de marché. Tout est structuré par cette forme d'incohé-

rence entre un prix régulé et un prix de marché dérégulé. Très clairement les prix sont trop bas par rapport à une logique économique. Au final, cela conduit à une distorsion du choix entre le gaz et l'électricité qui favorise le développement du chauffage électrique. J'ajoute que le Tartam, lui aussi, illustre le fait que l'on n'a pas voulu basculer dans une logique de marché. C'est une hérésie totale ! On ne peut pas avoir le bénéfice éventuel d'une prise de risque et, en même temps, la protection de la régulation ! C'est l'exemple même que nous sommes toujours entre deux chaises en France.

Tout est donc négatif sur le marché énergétique français ?

Non, en cherchant bien, on peut trouver des points positifs ! Par exemple, la possibilité de la réversibilité du choix pour les particuliers jusqu'en 2010 : cette sécurité a incité un nombre plus important de consommateurs à changer de fournisseur. Autre point positif, cette fois sur le marché de gros : le couplage entre les marchés allemand et français, qui permettra l'émergence de ce que l'on appelle la plaque continentale.

« Il faut inciter à répartir la consommation de manière efficace dans le temps »

Que faudrait-il faire selon vous ?

Nous devons résoudre le conflit entre une logique d'efficacité économique et une logique politique et redistributive. La logique de l'efficacité économique consiste à envoyer de bons signaux aux consommateurs. Il s'agit tout d'abord d'indiquer quel est le prix « juste » de l'électricité. Ensuite, il faut inciter à répartir la consommation de manière efficace dans le temps. Ces deux points passent par une meilleure compréhension du fait

que le prix de l'électricité varie dans le temps. La mise en place des compteurs intelligents constituera une avancée considérable sur ce point.

L'efficacité économique requiert que les prix soient déterminés par les coûts marginaux de production. Le dernier rapport de la CRE révèle que le coût marginal est fourni par l'électricité nucléaire environ 15% du temps seulement. Cela signifie que 85% du temps, c'est une autre source d'énergie, plus chère, plus polluante - sauf lorsqu'il s'agit d'électricité hydraulique - qui apporte cette production marginale. Renvoyer une indication de prix de l'électricité qui ne repose que sur le coût du nucléaire n'est donc pas efficace en terme économique, sauf si l'on considère que la durée de « marginalité » du nucléaire va augmenter. Une tarification efficace dans un marché dérégulé donnerait des prix plus élevés.

Ne pensez-vous pas que ce sujet soit politiquement très sensible ?

Le jour où l'on passera à une tarification efficace soit de marché, soit régulée mais qui reflète davantage les vrais coûts complets de renouvellement du parc nucléaire, cela constituera un choc brutal pour les consommateurs. Le tout est de savoir comment pourrait-on rendre le processus indolore pour eux. Il y a plusieurs solutions, comme, par exemple, étendre le tarif social, ou mettre en place des modes de tarification innovants. Il pourrait s'agir, ainsi, que les premiers kilowattheures de la facture soient à un prix minoré. Cela constituerait une incitation à maîtriser sa consommation.

Le programme nucléaire français est désormais relancé. Le consommateur peut-il en espérer une baisse durable des prix ?

La France n'a pas construit de centrale nucléaire depuis plus de dix ans. Or,

L'électricité, la situation mal taillée ».

é à l'École d'économie de Paris, David Spector est un spécialiste ouvrage sur le marché de l'électricité et sa libéralisation en (Paris, rue d'Ulm, 2007).

depuis cette période, la consommation a augmenté de 20%. Il fallait bien faire quelque chose. L'avantage du nucléaire est qu'il minimise les coûts de production de l'électricité, notamment parce que cette technologie n'émet pas de CO₂, elle n'est donc pas taxée à ce titre. Toutefois, il faut reconnaître que le prix ne baissera à moyen terme que dans les situations où le coût marginal de production proviendra du nucléaire et qu'il y aura une concurrence entre différents électriciens nucléaires. Pour que cette situation change, il convient, d'une part, de relancer le programme nucléaire afin que la durée de marginalité du nucléaire augmente et, ensuite, qu'EDF ne soit plus le seul électricien nucléaire afin que cesse sa rente, sinon il n'y aura aucune chance que cela se traduise pour les consommateurs par une baisse de prix. La question essentielle est ici de savoir qui seront les futurs opérateurs.

« Le but de la concurrence n'est pas la baisse des prix mais l'efficacité ! »

Peut-on encore dire que davantage de concurrence fera baisser les prix pour les consommateurs ?

Le but de la concurrence n'est pas la baisse des prix mais l'efficacité ! Je distingue, d'une part, l'efficacité statique, autrement dit le fait que les moyens de production utilisés en Europe répondent au moindre coût à la demande. D'autre part, il y a l'efficacité dynamique : il s'agit de donner des incitations à avoir le bon « mix » de production. Enfin il y a l'efficacité de consommation : il s'agit de donner des signaux de prix qui incitent à tenir compte des vrais prix de production. C'est à cela que doit répondre la concurrence,

et non, comme on le croit, à maintenir des prix bas. Il est vrai qu'une meilleure efficacité peut se traduire par une baisse des prix.

Pour l'heure, l'ouverture des marchés et l'interconnexion poussent les prix à la hausse en France. Il faut expliquer aux consommateurs que le développement d'un marché intégré de l'électricité permet de lisser la consommation car les périodes de pointe ne sont pas exactement les mêmes dans tous les pays. Cela permet donc de diminuer les prix durant les périodes de plus forte consommation de chacun des pays interconnectés. L'interconnexion permet d'avoir un parc de production commun plus efficace avec moins de centrales dédiées à la pointe pour chacun.

N'y a-t-il pas un paradoxe quand un pays relance son programme nucléaire et les autres pas, ou pas encore ?

Je reconnais que cette situation est paradoxale. Elle rend le nucléaire très profitable, incite à développer les interconnexions... C'est pour cela que l'on a pu dire que la France était le château d'eau nucléaire de l'Europe ! Je crois qu'il faudrait davantage de coordination des politiques énergétiques des différents pays, notamment pour les capacités de production de pointe. En effet, quand un pays construit une centrale dédiée à la consommation durant des périodes de pointe, il accroît la sécurisation du système dans son entier. On pourrait même imaginer la mise en œuvre de mécanismes européens d'incitation à l'investissement dans des moyens de pointe.

La directive quotas est conforme au principe d'égalité

La Cour de justice des communautés européennes (CJCE) a considéré⁽¹⁾ que la directive établissant un système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SCEQE)⁽²⁾ ne violait pas le principe d'égalité de traitement.

Le Conseil d'État, saisi par la société Arcelor, a interrogé la CJCE sur la question de savoir si la « directive quotas », qui induit une différence de traitement entre les installations du secteur sidérurgique et les industries de l'aluminium et du plastique, a violé le principe d'égalité.

La CJCE a rappelé que le principe général d'égalité de traitement impose que des situations comparables ne soient pas traitées de manière différente et que des situations différentes ne soient pas traitées de manière égale, à moins qu'un tel traitement ne soit objectivement justifié.

Elle a constaté que les secteurs de la chimie et des métaux non ferreux, auxquels appartiennent les secteurs du plastique et de l'aluminium, et le secteur de la sidérurgie se trouvent dans une situation comparable tout en étant traités de manière différente.

La CJCE considère que cette différence de traitement est justifiée. Elle estime que, eu égard à la nouveauté et à la complexité du système instauré par la directive, le législateur communautaire pouvait légitimement se baser sur une approche progressive pour l'introduction du SCEQE, et prévoir un réexamen des mesures instaurées, à intervalles raisonnables, en élargissant progressivement le champ d'application de la directive⁽³⁾.

Pour déterminer les secteurs qu'il estimait aptes à être inclus dès le début dans le champ d'application de la directive, le législateur communautaire devait recourir à des critères objectifs fondés sur des données techniques et scientifiques disponibles au moment de son adoption. Il pouvait donc délimiter le champ d'application de la directive et exclure le secteur de la chimie qui comporte un grand nombre d'installations dont l'inclusion aurait considérablement alourdi la gestion du SCEQE et compromis son fonctionnement.

En outre, la différence du niveau d'émissions directes du secteur des métaux non ferreux par rapport au secteur de la sidérurgie est suffisamment substantielle pour que le traitement différencié de ces secteurs puisse être justifié.

Dès lors, l'exclusion du champ d'application de la directive, durant la première phase de sa mise en œuvre, des secteurs de la chimie et des métaux non ferreux peut être considérée comme justifiée.

⁽¹⁾ CJCE, arrêt du 16 décembre 2008, Société Arcelor Atlantique et Lorraine e.a., C-127/07.

⁽²⁾ Directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003.

⁽³⁾ Notamment à la production d'aluminium en 2013.



La CRE mène une grande concertation sur le transport de gaz

Fidèle à ses principes d'écoute et de non discrimination, la CRE ouvre en permanence des espaces de concertation avec les parties prenantes du secteur de l'énergie. Le transport du gaz, soumis en particulier à la problématique d'alimentation des centrales électriques à cycle combiné gaz, n'échappe pas à cette règle.

En septembre 2008, la CRE a demandé aux deux gestionnaires de réseaux de transport français, GRTgaz et TIGF, de créer une instance de concertation réunissant les acteurs de marché⁽⁹⁾. En effet, les règles d'accès aux réseaux de transport de gaz sont susceptibles de connaître des évolutions importantes. De la structure d'ensemble de l'accès aux réseaux de transport, aux centrales de production électrique à partir de gaz naturel, en passant par les règles applicables, les thèmes de réflexion abordés au sein de la concertation sont légion.

Un comité plénier inaugural de la concertation s'est déroulé le 7 novembre 2008 sous la coprésidence des deux transporteurs français, GRTgaz, filiale du groupe GDF SUEZ, et TIGF, filiale du groupe Total. Les services de la CRE participent au comité

plénier ainsi qu'à chacun des groupes de travail de la concertation afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Toutes les catégories d'acteurs peuvent faire valoir leurs positions dans le cadre de la concertation menée par la CRE

Pour l'heure, six thèmes principaux de réflexion font chacun l'objet d'un groupe de travail spécifique :

- Structure d'ensemble de l'accès aux réseaux de transport, réduction du nombre de zones d'équilibrage ;
- Règles de commercialisation des capacités de transport et accès au marché secondaire (Capsquare) ;
- Règles applicables aux centrales de production électrique ;

- Evolution du système d'équilibrage ;
- Conditions de raccordement des clients directement raccordés au réseau de transport,
- Evolution des systèmes d'informations des transporteurs et de l'interface utilisateur.

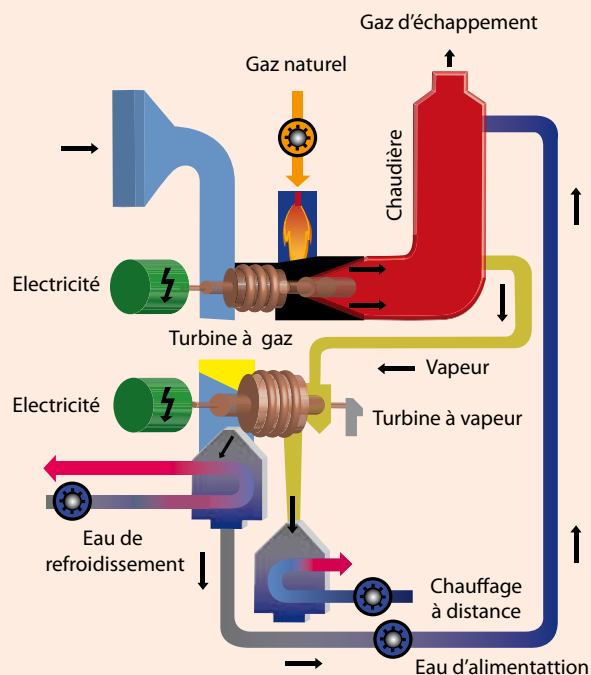
Les différentes catégories d'acteurs (nouveaux entrants, fournisseurs historiques, consommateurs industriels, traders, producteurs d'électricité) peuvent y faire valoir leurs positions. Ils apportent ainsi leurs contributions aux instances de concertation. La Direction Générale de l'Énergie et du Climat en est également membre.

Le développement des centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel et l'étude de leur inté-

Le cycle combiné : comment ça marche ?

Une centrale à cycle combiné généralement appelé CCGT (Combined Cycle Gas Turbine) est une centrale thermique qui associe deux turbines : une turbine à gaz, et une turbine à vapeur. Chacune de ces turbines entraîne une génératrice qui produit de l'électricité.

Dans une centrale à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel, la turbine à gaz utilise l'énergie issue de la combustion du gaz naturel pour entraîner une génératrice d'électricité. En sortie de cette première turbine les gaz de combustion sont encore suffisamment chauds pour produire de la vapeur d'eau au moyen d'un échangeur de chaleur. Dans cet échangeur, les gaz transmettent leur chaleur résiduelle à de l'eau qui est ainsi vaporisée. La vapeur actionne la turbine à vapeur, qui elle aussi entraîne une génératrice produisant de l'électricité.



Source : CRE

◀ **Sébastien Zimmer,**
 Chef de service
 du département accès
 aux infrastructures



gration sur les réseaux de transport de gaz naturel sont au centre de cette concertation.

En effet, le déclassement pour des raisons environnementales des centrales à charbon les plus anciennes ont conduit à identifier un besoin accru de production électrique de semi-base. Les conséquences opérationnelles du développement de centrales à cycle combiné gaz préconisé dans ce cadre doivent être analysées.

De nombreux projets de cycles combinés gaz ont d'ores et déjà fait l'objet d'une étude de raccordement auprès des transporteurs de gaz naturel. La mise en fonctionnement de douze centrales électriques de ce type est prévue à l'horizon 2011-2012 pour une puissance électrique totale d'environ 6 000 MW.

Les centrales électriques à cycle combiné gaz seront un facteur de dynamisme pour le marché gazier

Les centrales à cycle combiné gaz joueront un rôle important dans le bon fonctionnement et la sécurité du système électrique en contribuant à l'augmentation de la capacité de production de semi-base. Toute chose égale par ailleurs, ces nouveaux moyens de production contribueront également à la réduction des émissions de CO₂ du parc de production thermique ainsi qu'à la modération de la volatilité des prix constatés sur les marchés de gros.

Ces centrales seront également un facteur de dynamisme pour le marché gazier, puisque leur approvisionnement devrait être majoritairement assuré par de nouveaux entrants sur ce marché. Dans ces conditions, il est important que l'ensemble du système gazier, et les différentes infrastructures le composant, puissent prendre en compte et anticiper

les besoins de consommation des centrales de production d'électricité à partir de gaz.

Les centrales au gaz naturel suivent un profil de consommation de gaz au sein de la journée qui correspond à l'accompagnement des variations de la demande en électricité (creux la nuit et montée en puissance à la pointe le matin). Ce sont ces variations de consommation de gaz naturel au sein de la journée (plus particulièrement leur amplitude et leur fréquence) qui, selon GRTgaz, sont susceptibles d'induire de fortes contraintes sur le fonctionnement des réseaux de transport de gaz.

Compte tenu de l'importance, pour les marchés de l'électricité et du gaz, de l'arrivée des centrales de production d'électricité sur les réseaux de transport de gaz naturel, la CRE consolide le travail de la « concertation transport » par le recours à une consultation publique. L'objectif est de recueillir les observations de l'ensemble des acteurs de marché sur les différentes pistes envisagées dans le cadre des travaux du groupe de travail « Producteurs d'électricité à partir de gaz » pour l'acheminement et l'équilibrage de ces centrales sur les réseaux de transport de gaz naturel. De façon plus générale, ce groupe de travail soumettra à la CRE d'ici l'été 2009, une proposition permettant de dégager la visibilité indispensable aux porteurs de projets de centrales de production électrique.

⁽¹⁾ Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 18 septembre 2008 relative à la création d'une instance de concertation sur les règles d'acheminement par les réseaux de transport de gaz.

« Nous sommes au centre de l'information et nous devons en permanence trouver le juste équilibre »

Après son diplôme de l'Ecole des mines de Saint-Etienne obtenu en 1998, Sébastien Zimmer intègre l'école du pétrole et des moteurs de l'Institut Français du Pétrole (IFP). Il effectue dans ce cadre un stage chez Total en exploration-production, « *Je ne me destinais pas à un métier très technique comme le forage, explique Sébastien. J'étais davantage attiré par les aspects économiques liés à l'énergie.* » Tout juste sorti de l'IFP, il rejoint Gaz de France pour travailler dans le secteur « négoce », c'est-à-dire celui qui concerne la partie de l'entreprise alors soumise à la concurrence. Son activité essentielle est d'acheter et de revendre du gaz. « *Cela m'a beaucoup plu. J'étais très jeune et inexpérimenté, mais, en un sens, tout le monde était assez inexpérimenté par rapport à l'ouverture du marché. Nous étions pratiquement tous au même niveau et c'était absolument passionnant !* »

Après quatre ans et demi passés chez Gaz de France, Sébastien est recruté par BP qui était alors parmi les premiers nouveaux entrants sur le marché français du gaz. « *Je réservais les capacités de transport et de stockage nécessaires à l'alimentation des clients, nous prenions également des positions sur les réseaux afin de bénéficier d'écarts de prix favorables* ».

Après deux ans, BP décide de fermer ses bureaux « gaz&power » non britanniques. Qu'à cela ne tienne, Sébastien, jeune énergéticien, entre chez EDF, toujours dans l'activité gaz, où il s'occupe des contrats à long terme. Au bout d'un an et demi, Florence Dufour, son ancienne responsable chez BP, qui, travaille désormais à la CRE, lui propose de la rejoindre.

Depuis novembre 2008, Sébastien occupe le poste de chef de service du département accès aux infrastructures. « *J'ai eu la chance de vivre dans différents univers : chez un opérateur historique, puis chez un nouvel entrant et, enfin, au sein du régulateur. Je connais assez bien tous les points de vue et j'espère avoir été tout de suite opérationnel à la CRE. Je me suis directement impliqué dans le suivi de la concertation transport et en particulier de certains de ses groupes de travail. Ici, ce qui est passionnant, c'est que nous sommes au centre de l'information. Les sujets sont complexes et nous devons en permanence trouver le juste équilibre concourant au bénéfice du consommateur final. C'est un challenge intellectuel perpétuel !* »



◀ **Jean-Michel Glachant,**
Professeur d'économie, Directeur de la Florence
School of Regulation

« La Florence School of Regulation est en prise directe avec l'ensemble des acteurs de la régulation »

Décryptages : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la Florence School of Regulation (FSR) ?

Jean-Michel Glachant : A l'origine de l'école, il y a un homme, Pippo Ranci ; l'un des premiers responsables de la régulation en Italie. C'est un des fondateurs du CEER (l'association des régulateurs européens). Il a aussi créé avec la Commission européenne une initiative de discussion sur la régulation de l'énergie que l'on appelle le Forum de Florence. Lorsqu'il a cessé de diriger le régulateur italien, Pippo Ranci a fondé une école pour faire le trait d'union entre tous les régulateurs afin de faire naître une culture commune. Ainsi est née la FSR en 2004. J'en suis le second directeur, après son créateur.

De qui dépend la FSR et comment est-elle organisée ?

La FSR est un sous-département de l'Institut universitaire européen au sein du Robert Schuman Centre For Advanced Studies, pôle multidisciplinaire qui travaille sur les grandes politiques européennes. La FSR est par ailleurs en prise directe avec l'ensemble des acteurs de la régulation : au niveau de l'Union européenne avec le CEER⁽¹⁾, comme au niveau des régulateurs nationaux qui mettent en œuvre la régulation dans chaque Etat membre.

Quelles sont vos principales activités ?

Nous avons quatre activités fondamentales. Premièrement, la formation. Deuxièmement, la mise en œuvre de la réglementation. Nous le faisons à travers des « workshops ». Nous avons ainsi traité des questions telles que la pauvreté énergétique, les compteurs intelligents et allons nous pencher sur la tarification du transport du gaz. Notre troisième mission est le développement de l'IERN⁽²⁾. Il s'agit d'une base de données qui permet d'identifier et de mettre en relation tous les régulateurs dans le monde. Nous en avons identifié plus de 300 et mis en contact plus de 200. Nous allons mettre en ligne un bulletin d'information pour tous les régulateurs fin 2009/début 2010. Nous réaliserons aussi une sorte de comparaison des régulateurs du monde entier. Nous avons un autre projet, encore plus ambitieux : il s'agit de créer une encyclopédie contributive, comme Wikipedia, sur la régulation, ouverte à tous les acteurs et les chercheurs du monde entier. Enfin, notre dernière activité concerne la recherche. Jorge Vasconcelos, ancien régulateur portugais, vient d'effectuer le travail le plus abouti jamais réalisé sur les

compteurs intelligents. C'est un sujet juridique, technique, économique...

Quels types de formations dispensez-vous à la FSR ?

Nous avons environ 100 étudiants par an, mais aucun ne suit toutes nos activités : ce serait impossible. Nous proposons une formation à distance (e-learning) pour les jeunes professionnels de la régulation. Cette formation dispense des cours liés à l'économie, au droit et aux techniques de l'énergie, et un peu à la science politique. Nous offrons aussi des programmes avancés pour des personnes plus expérimentées qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans une matière. Cette année, nous avons retenu comme thème les marchés du gaz. Nous proposons aussi des sessions de formation « à la carte ». Par exemple, l'an passé, nous avons formé de jeunes agents du régulateur autrichien, exercice que nous allons réitérer cette année pour le régulateur italien. Enfin, nous faisons aussi de la formation à la demande pour MEDREG, une association de régulateurs méditerranéens. A ce jour, déjà plus de 500 personnes ont suivi des formations dispensées par la FSR.

Vous êtes depuis de nombreuses années un expert des marchés énergétiques. Eprouvez-vous toujours le même intérêt pour ce sujet ?

Je suis passionné depuis une quinzaine d'années par la construction de systèmes énergétiques concurrentiels que j'ai enseignés à Supélec et à l'Université de Paris-Sud qui m'a détaché à Florence. Le plus incroyable, c'est que l'on ne connaît toujours pas toutes les propriétés de ces systèmes ! C'est assez logique : les marchés se sont progressivement ouverts et nous avons peu d'expérience. J'ajoute que la complexité s'est décuplée avec l'introduction des politiques climatiques. Elles induisent de profonds changements pour les systèmes énergétiques, mais on ne sait pas encore bien comment les articuler avec les marchés énergétiques. Je réapprends sans cesse : c'est extraordinaire ! A la FSR, je suis gâté !

⁽¹⁾ Le Council of European Energy Regulators (Conseil des Régulateurs Européens de l'Electricité et du Gaz) est le double de l'organe consultatif officiel auprès de la Commission européenne (ERREG).

⁽²⁾ International Energy Regulatory Network (Réseau International de Régulation de l'Energie).